

Bibliothèque numérique



**Ordre de la chambre de santé de
nettoyer et parfumer une maison afin
que ses occupants puissent la
réintégrer sans risque de contagion**

1699.

Cote : ms 5610-17



ESSIE VRS LES COMMIS A
LA CHAMBRE DE SANTE,
Ordonnent aux deux nouveaux parfumeurs d'aller lauer , nettoyer & parfumer la maison de



en la maniere que leur est prescrise par lesdits Sieurs
Commis à l'interuention des personnes , que ledit
occupeur ou proprietaire de ladite maison voudront
ioindre avec lesdits parfumeurs, afin qu'aprés ledit
nettoyement deüement fait,les Habitans de ladite mai-
son puissent rentrer en icelle , & auoir libre commu-
nication avec le peuple. Fait en ladite Chambre de
Santé le de 1669. Moy présent

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10